



La Charte du Licencié

Amis, joueurs, joueuses et parents,

En signant une licence au PBC, vous adhérez à une association loi 1901 gérée principalement par des bénévoles.

La charte du licencié est un ensemble de droits et de devoirs visant à une meilleure cohésion de la vie du club.

Elle engage le joueur, les dirigeants mais aussi les parents dans l'acceptation et le respect de celle-ci. Chaque joueur désireux d'adhérer au PBC doit donc en prendre conscience.

La Charte du licencié

Nous notons tout d'abord que,

- Les entraînements ont lieu dans la semaine
- Les matchs ont lieu en général :
 - Pour les jeunes, le samedi ou le dimanche matin
 - Pour les séniors, le dimanche après midi ou le samedi soir.

Le comité départemental et la ligue régionale organisent les championnats, par conséquent seuls des motifs exceptionnels permettent d'y déroger. Le planning d'occupation des salles est effectué avec la mairie et les autres associations de Sainte-Pazanne.

En tant que dirigeants bénévoles nous nous engageons à :

- Mettre à disposition les moyens techniques et humains nécessaires à la pratique optimale du basket. Ce qui signifie :
 - **Aux entraînements :**
 - Assurer l'encadrement de l'équipe
 - Respecter les horaires
 - Prévenir les joueurs en cas d'annulation ou de modifications d'horaires.
 - **Aux matches :**
 - Assurer l'encadrement du groupe et de la rencontre par des responsables de salle, des arbitres et des parents ou licenciés pour tenir la table.
 - Fournir des maillots et boissons rafraichissantes en fin de match.
- Diffuser régulièrement les informations relatives au club par les plannings affichés en salle, les mails et le site internet (www.pbc44.fr)
- Accompagner les jeunes qui le souhaitent vers des formations d'entraîneur, d'arbitre dans la mesure du possible

En tant que joueur, je m'engage à :

- Participer de manière assidue aux entraînements et matchs durant toute la saison, en tenue de sport, en respectant les horaires et exigences de l'entraîneur (bouteille d'eau, pas de bijoux...).
- Prévenir l'entraîneur ou le manager en cas d'absences (qui doivent rester exceptionnelles et justifiées).
- Respecter en paroles et en actes :
 - les partenaires, adversaires, arbitres, entraîneurs, managers et dirigeants
 - les règles de fair-play et de loyauté qui régissent le sport.
- Participer à la vie du club :
 - En étant présent à la table et à l'arbitrage quand le planning le prévoit ou en prévoyant mon remplacement suffisamment à l'avance en cas d'impossibilité. L'arbitrage fait partie intégrante de la formation du joueur.

Sanction : le non respect du planning de table ou d'arbitrage entrainera la suspension au match suivant.

- En prenant part aux opérations et manifestations organisées par le club (tournois, fêtes diverses...).
- Etre présent à l'assemblée générale

En tant que parent, je m'engage à :

- Prendre connaissance des horaires et les faire respecter.
- M'assurer de la présence du responsable de l'équipe avant de laisser mon enfant.
- Prendre soin des équipements (maillots) mis à disposition de mon enfant.
- Respecter les choix de l'équipe technique (entraîneur, manager) qui travaille en accord avec le bureau.
- Venir soutenir et encourager mon enfant et son équipe dans un esprit sportif sans pour autant se substituer au manager.
- Participer à la vie du club (tenue de bar, lotos, manifestations ponctuelles...).
- Respecter le planning de transport en effectuant les déplacements avec toute la responsabilité que cela engage. Le départ et le retour sont prévus à la salle. En cas d'impossibilité, prévoir un remplacement.

